

***30^e Pré-Conférence annuelle de la Section IFLA des Services de
Bibliothèque et de Recherche Parlementaires (Paris, 12-14 août 2014)***

SESSION INAUGURALE

Raissa Teodori

Présidente, Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherche Parlementaires

Monsieur Michel Moreau, Directeur général des services législatifs de l'Assemblée Nationale de France, chers collègues et chers amis,

Permettez-moi avant toute chose d'exprimer au nom de la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherche Parlementaires, et à titre personnel, les remerciements les plus vifs à M^{me} Corinne Luquiens, Secrétaire générale de l'Assemblée nationale de France, pour avoir reçu positivement, il y a presque deux ans, la proposition de la Section d'organiser sa 30^e pré-conférence annuelle à l'Assemblée nationale de France, dans cette magnifique ville de Paris. C'est pour la Section d'une grande importance que d'être accueillie par l'assemblée où, il y a plus de 200 ans, en 1796, la première bibliothèque parlementaire a été constituée, et cela a été un grand privilège pour nous que d'être accueillis aussi chaleureusement hier au Palais Bourbon, ce remarquable bâtiment qui abrite depuis 1798 le siège de l'Assemblée nationale.

Je souhaite également adresser mes sincères remerciements à M. Patrick Montambault, Directeur du service de la Bibliothèque et des Archives de l'Assemblée nationale, et à tous ceux qui ont travaillé à la réalisation de cette conférence, pour leur disponibilité, l'intensité de leurs efforts d'organisation, la qualité de leur contribution au programme des travaux et l'hospitalité offerte aux collègues des parlements qui sont aujourd'hui ici réunis.

Je veux enfin remercier le Sénat, en les personnes du Secrétaire général de la Présidence, M. Jean-Louis Héryn, du Directeur général des services législatifs, M. Philippe Cerez, de la Directrice du service de la Bibliothèque et des Archives, M^{me} Claire-Emmanuelle Longuet, pour leur contribution substantielle aux travaux de la conférence, ainsi que pour

l'accueil qu'ils nous réserveront ce soir au superbe siège du Sénat, le Palais du Luxembourg.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire au cours de ces mois de travail en commun, il ne s'agit pas uniquement d'une formalité : la gratitude que j'exprime au nom de la Section est bien réelle. Le grand succès d'adhésion que la Pré-conférence 2014 remporte actuellement et la présence, parmi les inscrits, de parlements qui participent pour la première fois, témoignent de la capacité d'attraction et d'organisation du Parlement français et représentent pour la Section un fait extrêmement positif. La présence d'environ 150 délégués provenant de parlements de plus de 60 pays enrichira considérablement les débats de la pré-conférence et l'identité multiculturelle de la Section.

Je souhaiterais également profiter de l'occasion pour saluer la présence de la présidente élue de l'IFLA, M^{me} Donna Scheeder, qui est parmi nous et qui prendra la parole pour conclure les débats d'aujourd'hui. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir accepté notre invitation et de passer une partie de son temps précieux avec nous. Nous sommes impatients de travailler avec elle pendant son mandat.

Chers Collègues,

Une année s'est écoulée depuis notre dernier rassemblement à Singapour. Depuis lors, la Section a travaillé sur plusieurs fronts et divers projets. Cette 30^e pré-conférence est le point culminant de cette année de travail intense de nombreux membres et participants du réseau qui ont consacré leur temps et leurs connaissances au profit des objectifs de la Section.

Nous avons à présent devant nous un certain nombre de jours de travail intense, ici à Paris et, pour ceux qui participeront au Congrès général de l'IFLA, aussi à Lyon. Nous avons été ravis des nombreuses propositions de communications et suggestions de discussions qu'a reçues la Section pour ses sessions de travail. Ceci nous donnera à tous l'opportunité d'écouter et d'apprendre de l'expérience de chacun, d'échanger des connaissances et de discuter des tendances émergentes, de partager des inquiétudes et d'identifier des défis communs, ainsi que de faire des projets pour l'avenir de la Section.

Aujourd'hui, nous aurons tout d'abord l'opportunité de mieux comprendre la procédure législative et les caractéristiques du système parlementaire de la République française, et de connaître de plus près le fonctionnement des structures de documentation et recherche de l'Assemblée nationale et du Sénat. Nous aurons avant tout le privilège d'écouter une présentation approfondie sur les Bibliothèques et les Archives parlementaires françaises. À travers la connaissance de l'histoire, des collections, des services et des projets de ces institutions profondément enracinées dans le passé et chargées d'histoire, mais au même temps activement orientées vers la modernité, nous serons introduits de la meilleure manière qu'il soit au thème choisi en son temps pour cette conférence : « *les Bibliothèques parlementaires, passé et futur* ».

À partir de demain, comme c'est toujours le cas au cours de la journée de travail préparée par la Section IFLA, le terrain de confrontation et de débat se déplacera sur la dimension internationale et multiculturelle qui caractérise notre réseau. Ce sera pour chacun d'entre nous, indépendamment de la dimension, de la richesse, des caractéristiques opérationnelles et de l'histoire du service de bibliothèque, recherche ou documentation au sein duquel nous travaillons, une opportunité de croissance culturelle, professionnelle et personnelle précieuse.

Nous pourrions assister à des présentations sur les stratégies pour le développement, la gestion et l'innovation de services entrepris dans de nombreux parlements dans différentes parties du monde. Le travail des bibliothèques et des services de recherche parlementaires, qu'il s'agisse de structures unitaires et coordonnées ou d'unités indépendantes au sein des parlements, sera exploré sous l'angle de l'évolution des contextes organisationnels ou institutionnels, des défis économiques, du besoin de développer de nouvelles stratégies de gestion, de l'innovation des services et des fonctions, ou enfin dans la perspective de s'ouvrir à des collaborations avec des organismes extérieurs pour accomplir au mieux le devoir d'informer le parlement et les législateurs.

Nous aborderons également des aspects qui deviennent progressivement essentiels dans notre travail, et qui seront ensuite abordés plus ouvertement au cours des travaux à Lyon : je fais référence en particulier au thème de la contribution des parlements pour favoriser le libre accès aux données législatives et aux informations juridiques, et au rôle que les bibliothèques peuvent assumer pour aider leurs institutions

respectives à être plus transparentes et à impliquer les citoyens, y compris à travers l'outil que sont les nouvelles technologies.

C'est avec plaisir que je signale également qu'au cours de la journée de demain, un espace sera réservé au travail en petits groupes, en vue de partager des idées sur les pratiques, les leçons apprises et les défis futurs, et de recueillir les contributions des collègues faisant partie de notre réseau sous la forme d'une discussion détendue et amicale. Le travail en petits groupes pourra se poursuivre lors de l'Atelier sur la Gestion et l'Évaluation des Services de Bibliothèque et de Recherche qui se déroulera le matin du 15 août, et au cours du Congrès de Lyon, pendant le traditionnel Café de Connaissances.

La richesse de ce programme de travail, rendue possible par la participation de collègues en provenance du monde entier, porteurs d'expériences et de connaissances diverses mais tendant vers un même but, rend encore plus précieuse la présence à cette Conférence de nombreuses délégations qui participent pour la première fois.

Je leur souhaite une chaleureuse bienvenue et j'en profite pour remercier le programme NORIA de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, qui a accueilli positivement la proposition de la Section IFLA de mettre en place un partenariat, qui s'est concrétisé dans l'atelier « Gestion et Promotion des centres d'informations parlementaires » qui a eu lieu hier, en prélude à la Pré-Conférence de la Section.

Grâce à cette activité, nous avons aujourd'hui parmi nous des délégations des nombreux parlements qui n'avaient jamais eu l'opportunité jusqu'à présent de participer à nos rencontres et nous espérons les compter parmi nous encore à l'avenir.

Nous fournirons les efforts nécessaires pour que la coopération avec l'APF se renforce à l'avenir sur de nouvelles activités, comme cela a eu lieu avec le partenariat consolidé, à partir de 2007, entre la Section parlementaire de l'IFLA et le Centre mondial pour les TIC au Parlement. Ce partenariat a permis le développement d'activités concrètes de formation, d'assistance technique et d'approfondissement des connaissances, à l'occasion des conférences annuelles mais aussi dans d'autres contextes, et a aidé à élargir les frontières géographiques, la perspective et le registre des activités de la Section.

Cette allusion aux partenariats est aussi l'occasion de tous nous rappeler que le sens et le but des conférences annuelles de la Section ne s'épuisent pas dans les seules journées de réunion. Celles-ci constituent en fait un point de départ, elles représentent l'axe autour duquel s'articulent différentes activités de coopération interparlementaire qui se poursuivent le long de l'année et qui sont rendues possibles par l'implication et la volonté de chaque collègue et des parlements respectifs.

La Conférence annuelle, occasion précieuse de partage d'idées, de connaissances, de bonnes pratiques et d'expériences entre collègues, est aussi le moment où les rapports se consolident, les exigences sont identifiées et où l'on trouve des conditions favorables à l'instauration de relations fructueuses et durables entre services de bibliothèque et de recherche parlementaires. C'est aussi le moment où l'on prend des engagements bilatéraux ou multilatéraux qui se révèlent en perspective déterminants pour la réussite des initiatives mêmes de la Section.

Même au cours de cette dernière année, grâce aux efforts et à l'efficace travail de groupe des membres de la Section et des collègues qui ont accepté de conduire et gérer des sessions de travail, de présenter des communications, de partager leurs idées sur des sujets spécifiques, de représenter la Section à des réunions et à des événements, de rédiger ou traduire des publications au nom de la Section, nous avons été en mesure de mener avec succès un grand nombre d'activités et de projets.

Nous sommes reconnaissants envers les institutions et les personnes qui sont convaincues que la coopération interparlementaire est un élément clé pour le progrès des parlements, et qui font en sorte que la Section soit un élément actif de ce processus.

Un court rapport à l'attention des participants de la Pré-Conférence sur nos récentes réalisations et activités sera effectué demain après-midi, lors d'une brève session consacrée aux nouvelles de la Section.

Parmi cela, une session spécifique sera dédiée demain à un projet parrainé par la Section, la rédaction des « Principes directeurs pour le Développement des Services de Recherche parlementaires », qui, en s'inspirant de l'exemple positif des Principes directeurs pour les bibliothèques parlementaires publiés il y a quelques années, témoigne l'intention de la Section de renforcer les activités destinées aux services de recherche, à côté de celles réservées aux bibliothèques parlementaires.

Au travers de ces activités, initiatives et projets concernant différents fronts, notre Section trouve de jour en jour et de mieux en mieux sa propre route et sa propre dimension, à cheval entre les deux mondes dont elle fait inévitablement partie.

D'une part l'IFLA et la communauté internationale des Bibliothèques, avec leurs propres batailles sur des thèmes que les bibliothèques et les archives parlementaires ne peuvent que partager, tels que la liberté d'accès à l'information et à la connaissance, ou la préservation du patrimoine culturel et documentaire.

D'autre part, et surtout, la communauté internationale des parlements, respectivement représentée au plus haut niveau politique et administratif par l'Union interparlementaire et par l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements. Au sein de cette communauté la Section IFLA doit consolider son rôle, afin d'affirmer la valeur de l'information et de la connaissance comme un fondement du travail des législateurs et de l'élaboration de la loi, et pour permettre à toute bibliothèque ou centre de documentation de mieux saisir la façon d'accomplir son devoir à travers la confrontation avec les destinataires de sa mission.

Chers collègues,

L'histoire de notre Section parlementaire de l'IFLA remonte loin dans le temps. J'ai eu la chance de trouver, dans les archives de la Bibliothèque du Sénat italien, où je travaille, quelques documents appartenant à Carmine Starace, Directeur de la Bibliothèque du Sénat italien et Président de ce qui était alors la « Commission des Bibliothèques parlementaires et administratives » de l'IFLA, datant de la fin des années 40 au début des années 50.

C'est avec conviction et abnégation, dans les années qui suivirent la seconde guerre mondiale, que Starace a travaillé pour rassembler autour de la Commission le plus grand nombre possible de bibliothèques parlementaires, affirmant avec force, dans une lettre du 1^{er} mars 1953 adressée aux Directeurs des bibliothèques parlementaires des autres pays, que « l'avantage qu'on pourrait tirer d'une liaison plus étroite entre les bibliothécaire parlementaire de tous les pays est évidente, pour se tenir au courant des expériences en cours et des résultats (aussi bien positifs que

negatifs) déjà atteints dans les autres parlements, afin de pouvoir, à l'occasion, en informer leurs propres législateurs ».

Certaines des réponses à cet appel ont été conservées parmi les dossiers de Starace. L'une d'entre elles provient d'André Roussy, Directeur du Service de la Bibliothèque, des Archives et de la Documentation Parlementaire Étrangère du Conseil de la République Française, qui répondait que « cette collaboration entre les Bibliothécaires parlementaires est nécessaire. Il est certain qu'elle sera très fertile en réalisations tangibles ».

À 60 ans de distance, dans un monde complètement différent, nous continuons à faire vivre l'appel de nos prédécesseurs à faire de la Section parlementaire le lieu où chacun d'entre nous peut jouer un rôle pour assurer que les bibliothèques et les services de recherche parlementaires se renforcent et soit en mesure de mieux soutenir leur institution.

C'est par conséquent dans cet esprit et avec un grand intérêt que je me prépare à suivre et à contribuer aux journées qui nous attendent. Profitons au maximum de ces journées de travail collectif. Je crois qu'il s'agira là de la meilleure manière de remercier nos hôtes.

Je souhaite un grand succès à la *30^e Pré-Conférence annuelle de la Section IFLA des Services de Bibliothèque et de Recherche Parlementaires*, et un excellent travail à nous tous.